

Une mesure agri-environnementale à l'épreuve de la diversité sur un territoire continu

Catherine Périchon

Le contexte politique et économique issu des négociations du Gatt impose à l'agriculture française une limitation à des productions de moins en moins subventionnées. En revanche, dans cette phase de transition, de nouvelles fonctions lui sont reconnues comme l'entretien et la gestion des espaces ruraux dont elle pourrait tirer bénéfice. Dans cet article, nous discuterons des relations agriculture-espace au sein d'une petite entité géographique française à partir de l'analyse d'une expérience particulière, à savoir l'adoption d'une mesure spatialisée (attachée au foncier) qui associe pour la première fois l'activité agricole à une problématique d'environnement et à une notion de rémunération d'un service*.

Les marais de l'ouest de la France sont des formations récentes résultant du comblement d'anciens golfes par des alluvions d'origine marine et fluviale. Menacés par la mer ou les crues hivernales, ils ont fait, depuis le Moyen Âge, l'objet d'aménagements successifs apportant une maîtrise du régime hydraulique pour développer différentes activités. Plusieurs compartiments, aux comportements agronomiques différents, peuvent être identifiés :

- le plateau marno-calcaire (ou terres hautes), constitué en général de terres peu profondes sensibles à la sécheresse ;
- les marais desséchés, endigués en totalité, où les eaux de surface sont gérées grâce à un réseau complexe de canaux et

de fossés. Les inondations, qu'il ne faut pas confondre avec la submersion de parcelles résultant de la stagnation des eaux de pluie en surface, y sont exceptionnelles. Suivant leur stabilité structurale, ces terrains argileux (bri) présentent des aptitudes variables au drainage, base du développement de l'activité céréalière ;
- les marais mouillés, situés entre les terres hautes et les marais desséchés ou dans les vallées fluviales, et soumis aux crues hivernales. Zones tampons des crues en amont, ils ont souvent un niveau d'eau mal contrôlé. La présence de tourbe perméable rend les aménagements individuels impossibles.

Ce territoire est donc totalement transformé et ses particularités écologiques, liées à son caractère humide, sont tributaires de sa gestion [2]. C'est pourquoi il a été choisi pour appliquer des mesures agri-environnementales.

En application de la directive européenne 797 de 1985, connue sous le nom d'« article 19 », l'Ogaf-Environnement (Opération groupée d'aménagement foncier) du marais Poitevin (dit de « Nord des Iles », *figure 1*) permet l'octroi d'aides aux agriculteurs qui s'engagent volontairement, suivant un contrat rémunéré de 5 ans, à adopter des pratiques visant à maintenir des prairies naturelles humides, avec fauche retardée, peu ou pas fertilisées et ne subissant pas de traitement [3]. Ces aides, de 500 à 1 100 F/ha, sont réparties en plusieurs niveaux de contrat avec des contraintes croissantes. L'objectif déclaré des promoteurs du projet est de contribuer au maintien d'une activité agricole viable tout en protégeant le milieu naturel, zone écologique exceptionnelle reconnue

au niveau européen notamment pour sa richesse avifaunistique et floristique.

Dans une telle problématique, il est important de connaître la répartition des diverses exploitations vis-à-vis des usages du milieu, pour préciser comment et à qui doivent s'adresser des mesures qui ont pour objectif précis de conserver de larges îlots en prairies naturelles humides. En effet, cette mesure, dont l'application est gérée par un comité de pilotage local, ne bénéficie pas à tous les utilisateurs de terres du marais. Plusieurs conditions sont requises pour être « contractant », notamment être agriculteur à titre principal. Or, le traitement des données du RGA (cf. glossaire p. 162) pour les communes qui incluent la zone considérée [4] montre que la proportion des « non-agriculteurs » (pour l'essentiel les exploitations à temps partiel) est élevée : près de 35 % du total des exploitations agricoles recensées. Ces exploitations occupent peu de SAU, mais utilisent une proportion de prairie élevée (62 % en moyenne contre 42 % pour les exploitations à temps complet). On peut donc se demander s'il est réellement pertinent de les écarter du champ d'application de la mesure d'aide. Par ailleurs, au sein des exploitations à temps complet, une analyse rapide des orientations productives des exploitations de la

C. Périchon : Inra-Sad, 17450 Saint-Laurent-de-la-Prée, France.

Tirés à part : C. Périchon.

* Cette étude s'inscrit dans le double contrat liant la station Saint-Laurent-de-la-Prée aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement sur le suivi-évaluation de la mesure Ogaf-Environnement en biotopes sensibles [1].

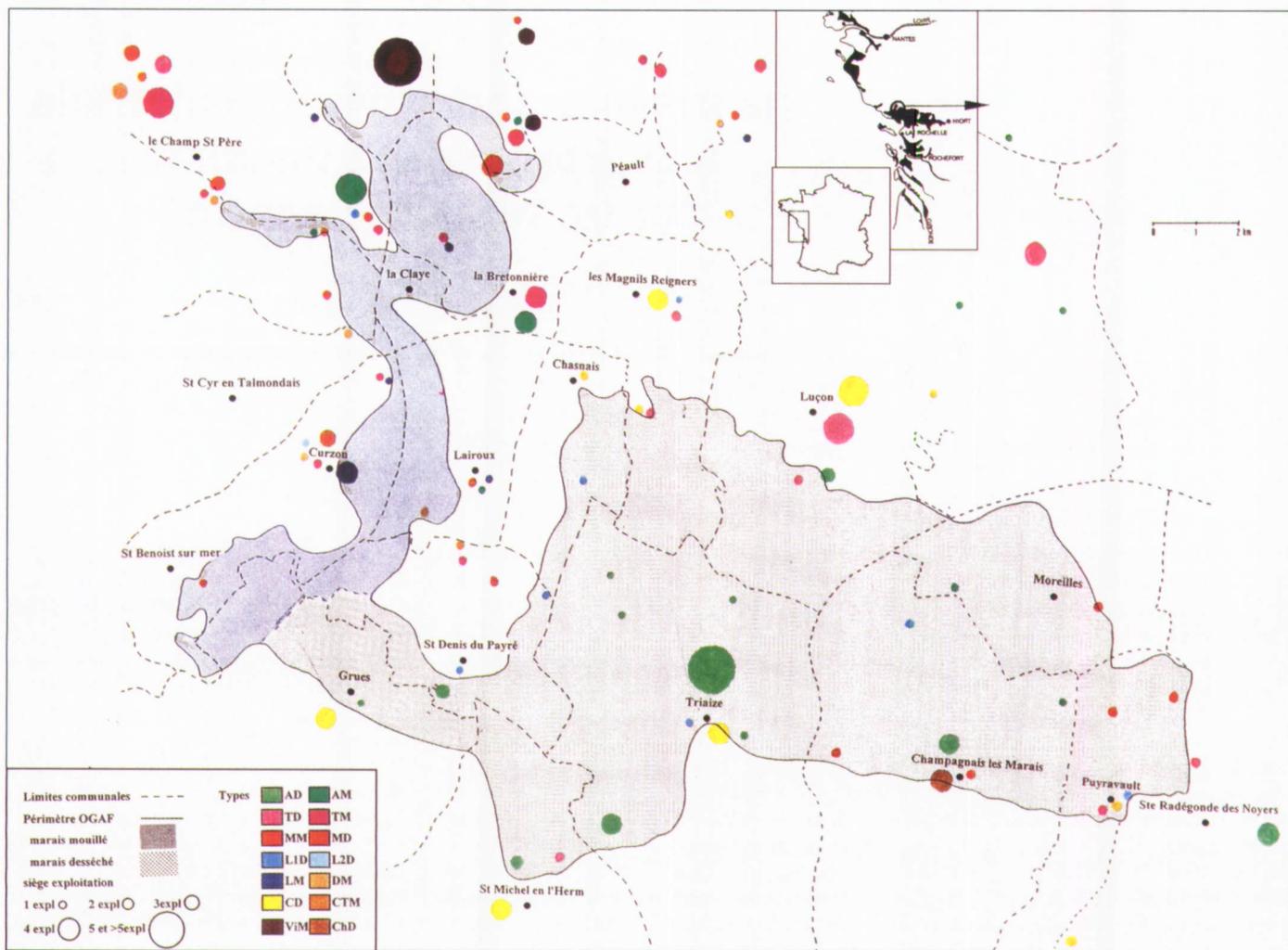


Figure 1. Localisation du siège des exploitants utilisant une parcelle dans la zone Ogaf.

Figure 1. Location of farms using plots in the Ogaf zone.

zone fait apparaître une assez grande diversité des systèmes de production : 37 % de ces exploitations, regroupées dans les otex céréales et céréales/grandes cultures ont en moyenne 11 % de leur SAU en prairies naturelles alors que 25 % de ces exploitations rassemblées dans l'otex culture/herbivores ont en moyenne 45 % de leur SAU en prairie. Est-il adapté de proposer une mesure homogène pour une telle variation des types d'exploitations ?

L'approche statistique est insuffisante pour rendre compte du territoire agricole dans sa continuité : le RGA n'est pas territorialisé (figure 1) et n'identifie pas les acteurs de façon précise ni leur système technique. Une enquête de terrain, relativement exhaustive, a permis de connaître tous les utilisateurs des surfaces

du périmètre suivant un classement conforme à la représentation de la diversité que se font les membres du comité de pilotage (c'est-à-dire les contractants et les non-contractants, sachant qu'une des conditions principales requises est d'être agriculteur à titre principal) [5]. Les pratiques pastorales en marais, ainsi que la répartition des parcelles gérées par chaque exploitation, ont été étudiées et confrontées aux cahiers des charges de l'Ogaf.

La démarche d'enquête

Elle s'est déroulée en trois temps :

- la population agricole contractante a été caractérisée par enquête des 160 ex-

ploitations. Dans une première étape, une typologie de fonctionnement, qui isole des groupes d'exploitations d'agriculteurs ayant des stratégies et des objectifs comparables, a été réalisée sur un échantillon représentatif de la population globale. Chaque type peut être caractérisé par son appareil de production, ses performances techniques et économiques [6]. Un questionnaire simplifié a permis d'extrapoler cette typologie à l'ensemble des exploitations. Dans la phase suivante, les pratiques pastorales en marais ont été étudiées, confrontées au cahiers des charges de l'Ogaf, ainsi que la répartition des parcelles gérées par chaque exploitation (toutes les parcelles de marais ont été cartographiées durant l'enquête) ;

- les acteurs, agricoles et non agricoles, gérant la superficie hors-contrat ont été

identifiés par une pré-enquête chez les responsables locaux et classés suivant des grands types de modes de gestion du marais. Une enquête sur un échantillon restreint d'individus a apporté des précisions à cette classification, suivant les usages du marais repérés (ludiques, pastoraux...) et leur conformité au cahier des charges de l'Ogaf ;

– après une analyse des valeurs d'usage de la prairie naturelle à un niveau individuel (agriculteurs et non-agriculteurs), une cartographie de l'occupation de l'espace aussi exhaustive que possible a été élaborée sur cette base typologique pour tenter de dégager une logique spatiale collective.

Diversité des exploitations contractantes et place dans l'espace

Présentation de la typologie

Quatre grandes catégories de systèmes de production peuvent être distinguées, regroupant chacune plusieurs types de fonctionnement (tableau 1).

Les « bovins-viande », pour lesquels l'atelier viande apporte l'essentiel du produit brut, représentent 40 % des exploitations qui ont adhéré à l'Ogaf et 60 % de la surface de prairie naturelle en marais. Deux types (T et A) se distinguent entre eux par la nature du produit vendu (brouards ou taurillons), liée à la constitution de la surface fourragère (avec une répartition de 30 à 100 % de prairies naturelles marais), aux aménagements acceptés (irrigation essentiellement) et, donc, au niveau d'intensification atteint.

Les « bovins-lait » représentent 25 % de la population contractante et 20 % de la prairie naturelle. Suivant le quota disponible sur l'exploitation, l'atelier lait est associé ou non à un troupeau allaitant, ce qui correspond à des niveaux d'intensification décroissants (types L et M).

Les exploitations (types CD et TCM) où les cultures de vente assurent l'essentiel du revenu de l'exploitation, regroupent 17 % des contractants et 15 % de la prairie naturelle. Avec l'aménagement du milieu (drainage ou irrigation), les cultures sont devenues dominantes sur de grandes surfaces (100 à 200 ha), généra-

lement gérées par deux ménages avec des revenus extérieurs.

La catégorie « productions diverses » représente, avec de petites surfaces, 10 % des exploitations et 5 % de la prairie naturelle (vigne en zone d'appellation Mareuil VDQS possédant une surface « patrimoniale » en prairie naturelle, sélection de chevaux de race).

La diversité des exploitations traduit l'évolution de l'assolement fourrager et de l'utilisation de l'espace (aménagement du milieu et développement des cultures). Le besoin et les contraintes en prairies naturelles sont différents suivant les types d'exploitation, l'importance de l'atelier élevage et le niveau d'intensification : importance des stocks de foin dans l'affouragement hivernal, durée de pâturage estival et types d'animaux concernés. La contribution de la prairie naturelle à l'affouragement est importante en hiver sous forme de foin, seulement dans les exploitations où elle représente la quasi-totalité de la surface fourragère (types AD, AM, ViM, ChD). Pour les autres types, elle n'est plus qu'un complément à la ration de base établie grâce aux cultures fourragères. La prairie naturelle, au contraire, est fortement intégrée à la conduite des troupeaux en été dans la majorité des cas, mis à part les élevages laitiers performants. Ainsi, les impacts financiers et écologiques de la mesure incitant à certaines pratiques sont différents suivant le type de fonctionnement. Le montant de l'aide Ogaf-Environnement compense en partie les fortes charges foncières liées aux prairies naturelles de marais. Si celles-ci sont résiduelles pour l'exploitation, la mesure équilibre le poids de ces surfaces pour le système. À l'autre extrême, pour de grandes surfaces, elle diminue les charges de structure sans améliorer sensiblement la rentabilité de systèmes peu intensifiés. Ces différences d'impacts résultent de la place qu'occupe la prairie permanente dans le système fourrager de l'exploitation mais aussi de l'emplacement du territoire de l'exploitation (figure 1).

Localisation des types d'exploitations

Toutes les exploitations ont été repérées par leur siège et suivant les parcelles qu'elles exploitent. Préalablement, on pouvait imaginer une localisation groupée des types d'exploitations trouvés. En effet, la combinaison de productions retenue est dépendante en partie de

l'appareil de production que possède l'exploitation (les sièges d'exploitation sont proches du marais).

• Sur le marais desséché

Les élevages bovins-viande intensifs (type TD) sont situés en bordure de marais au nord du périmètre. La possibilité d'extension sur les terres hautes leur a permis d'intensifier les cultures fourragères sans aménagement complémentaire au départ. Cette évolution est déjà ancienne. Les exploitations en bordure sud du périmètre ont plutôt évolué vers une orientation céréalière. Les investissements engagés pour le drainage étaient mieux rentabilisés par des cultures de tournesol ou de blé (avec de très bons rendements), que par des cultures fourragères, pour produire des animaux finis. Les exploitations situées en terres hautes, au nord du périmètre, ont les mêmes fonctions céréalières, l'irrigation ayant remplacé le drainage. Leurs parcelles de prairies naturelles sont situées plutôt à l'ouest, en bordure du périmètre : elles restent, pour ces types, des parcelles non labourables (au nord mauvaise qualité de bri, au sud problème d'assainissement).

On remarque que les exploitations avec des élevages mixtes ou laitiers peu performants sont situées en plein marais. Cet emplacement est hérité de l'histoire (zone importante de petites exploitations laitières avant l'apparition des quotas). Le type d'exploitation bovins-viande allaitants se situe en majorité en plein marais (« cabanes » traditionnelles). Ces situations n'existent plus que sur les zones où la prairie naturelle s'impose car le drainage y est impossible. Pour ces exploitations, les possibilités de diversification sont extrêmement réduites. Les élevages traditionnels (viandes et mixtes) exploitent une grande part de la prairie naturelle à l'est et au centre du périmètre, reconnue comme de qualité fourragère médiocre, où la pression foncière est moindre.

• Sur le marais mouillé

La différenciation dans la localisation est moins marquée, car il existe peu de sièges en plein marais (superficie de marais dans les exploitations moins grande, parcelles plus petites) ; les contraintes y sont moins fortes car ce type de marais est plus productif. Seuls les types ViM se regroupent au nord de la vallée du Lay, zone de production de Mareuil, et DiM au sud. On note que les exploitations

Présentation simplifiée de la typologie

	Bovins viandes				Bovins lait				Céréaliers			Hors normes		
	Naisseur		Engraisseurs		Spécialisés intensifs		Mixtes traditionnels		Engraisseurs		Dominants	Vignes	Chevaux	
	Marais mouillé	Marais desséché	Marais mouillé	Marais desséché	Marais mouillé	Marais desséché	Marais mouillé	Marais desséché	Marais mouillé	Marais mouillé	Marais desséché	Marais mouillé	Marais desséché	Chd
SAU	AD	AM	TM	DM	TD	L2D	LM	L1D	MM	MD	CTM	CD	VM	ChD
% MASA	60-100	60-100	60-100	> 100	> 100	60-100	60-100	60-100	60-100	60-100	> 100	> 100	10-30	10-30
Caractéristiques de l'appareil de production	80-100	50	20-30	Variable	Variable	Variable	Variable	50	50	80-100	20-30	Variable	20	100
VA	Aucun	Aucun	Peu	Importants	Importants	Importants	Peu	Aucun	Aucun	Aucun	Importants	Importants	Aucun	Aucun
VL	Brouards 40/60	Brouards 40/60	Taurillons 30/70	Taurillons 30/70	Taurillons 30/70	Taurillons 30/70	PL 7-8.000W/an	PL 3-3.500W/an	Taurillons 20/30	Taurillons 20/30	Taurillons 30/70	Residuel	Brouards 10	*
autres	*	*	*	Hors sol	*	*	*	*	PL 3-3.500W/an	PL 4-6.000W/an	*	*	*	*
CV	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	> 60	> 70	0	Selection
Importance de la PN	90	60	40	45	45	20	40	60	50	50	30	20	60	100
% PN/SFP	90	80	60	40	70	20	60	75	70	70	55	80	90	100
Importance /total	16	6	8	6	10	1	6	5	9	4	4	13	8	2
	25	5	5	9	13	1	5	6	5	7	3	12	2	1
Risques pour la prairie marais	Déprise	Déprise	Intensification	Intensification	Intensification	Abandon	Intensification	Déprise	Intensification	Déprise	Maintien	Abandon	Abandon	Maintien

On distingue 14 types de fonctionnements suivant la taille des exploitations, le marais concerné (marais mouillé [M] qui permet une intensification sans aménagement, ou desséché [D], rarement présents ensemble dans une structure), la part de marais dans la SAU, l'importance relative des différentes productions et leur niveau d'intensification.

Les « bovins-viandes » (types T et A) sont répartis en 5 types de fonctionnements.

Un troupeau allaitant (30 à 60 mères) représente la seule spéculation possible pour des exploitations dont le siège est généralement en plein marais desséché, sur des terrains aux contraintes fortes (type AD). La gestion des animaux entièrement basée sur la prairie naturelle (70 à 150 ha) est de type extensif. Ce système existe aussi en marais mouillé (type AM), mais caractérise des exploitations traditionnelles (la présence de terres hautes et d'un marais productif aurait permis une intensification jamais envisagée). Avec la présence de terres hautes, les cultures fourragères (essentiellement du maïs ensilage, avec une importance variable suivant le type de marais) se développent, valorisées par l'engraissement des taurillons (30 à 70 animaux) (type TM et TD). L'aménagement récent du milieu apporte une sécurité fourragère. Si la main-d'œuvre est suffisante, un atelier hors-sol (type DM) apporte un complément de revenu à côté d'un atelier viande intensif.

Les « bovins-lait » (types L et M) comportent 5 types de fonctionnements.

Les types L2D et LM remplissent leur droit à produire de 300 000 l, avec des vaches laitières à 7 000 kgV/L/an. Dans le premier cas, l'intensification a été permise par des aménagements importants du milieu, alors que pour le second la présence de marais mouillé permet le développement des cultures de vente. A l'autre extrémité, le type L1D se caractérise par des performances faibles à 3 000 kgV/L/an. La surface toujours en herbe reste importante dans la gestion fourragère. Les systèmes intermédiaires avec un niveau d'intensification moyen associent des ateliers lait et engraissement taurillons (une vingtaine). La disponibilité en SAU autre que le marais est entièrement utilisée pour les cultures fourragères, la gestion de la prairie naturelle est moyennement intensive. Les exploitations où les cultures de vente assurent l'essentiel du revenu de l'exploitation se regroupent en deux types suivant le marais exploité (CD et CTM). Avec l'aménagement du milieu (drainage ou irrigation), les cultures sont devenues dominantes sur de grandes surfaces (100 à 200 ha) généralement gérées par deux ménages (avec des revenus extérieurs). Dans les premières exploitations, l'atelier animal est réduit et valorise une surface résiduelle obligatoirement en herbe, mais reste important pour les secondes.

La catégorie « productions diverses » représente deux systèmes « hors normes », sur de petites surfaces. Le type ViM assure l'essentiel de son revenu par une dizaine d'hectares de vigne en zone d'appellation Mareuil (VDOS). Un atelier viande restreint exploite une surface « patrimoniale » en prairie naturelle. Le type ChD (généralement « migrants » du marais) tire son revenu de la sélection de chevaux de races.

Simplified presentation of the farming systems' main characteristics

Tableau 2

Caractérisation des surfaces non primées

	Types d'acteurs	Superficie (ha)
Conformité des pratiques/contrats Ogaf	<i>Agriculteurs non contractants</i> : - liste d'attente administrative - « hors circuits » non informés	1 400
	<i>Agriculteurs partiellement contractants</i> : - liberté de changement de pratiques sur certaines parcelles - liste d'attente administrative	
	<i>Non-agriculteurs à titre principal</i> (exemples : marchands de bêtes, bouchers, agriculteurs double actif...)	3 100
	<i>Acquéreurs et gestionnaires de foncier</i> (exemples : associations environnementales, communaux, réserves...)	
Non conformité des usages/contrats Ogaf	<i>Agriculteurs qui</i> : - intensifient la prairie naturelle marais - ont mis en culture	500 1 500
	<i>Loisirs</i> (exemples : chasse, bases de loisirs, particuliers, entreprises...)	500
	<i>Utilisation précaires</i> (coupe d'herbe, friche...)	1 000
	<i>Inconnu</i>	2 470

Characterization of non-subsidized areas

possédant une part de leur surface en marais mouillé sont situées plutôt à l'ouest du périmètre. Cette situation fait que les systèmes n'associent jamais les deux types de marais. Ainsi, les possibilités de complémentarité entre les décalages de production ne sont pas valorisées.

Les agriculteurs raisonnent leur système d'exploitation selon plusieurs types de « terroir » : les terres hautes et les marais desséchés labourables, les marais non labourables, le marais mouillé productif. L'artificialisation du milieu autorise des changements dans les systèmes de production. Ainsi, les relations et complémentarités entre ces terrains s'établissent et évoluent en fonction des types et de leur capacité à lever les contraintes du milieu. Cependant, cette adaptabilité trouve ses limites lorsque le niveau de contrainte est trop élevé. Dans ce cas, les influences du milieu se traduisent par une spatialisation des types aboutissant à une stratification du territoire. Les mesures sont donc à envisager suivant l'organisation de plusieurs « espaces »

(dont la prairie naturelle de marais) qui n'ont pas la même valeur suivant le type [7]. Les risques encourus pour la préservation de la prairie naturelle (abandon, intensification, labour) seront donc différents selon la zone considérée.

Par conséquent, dans une même portion de marais, certains agriculteurs ont intérêt à adopter de nouvelles pratiques, d'autres non. Le bilan fait apparaître un éparpillement de la répartition des parcelles subventionnées et une hétérogénéité des niveaux de primes : il apparaît une mosaïque de surfaces bloquées dans leur évolution au sein d'un espace où toutes les interventions sont possibles.

À cela s'ajoutent les parcelles utilisées par des non-contractants, privés du bénéfice des aides Ogaf-Environnement.

L'importance des non-contractants

Les acteurs peuvent être classés suivant la conformité de leurs pratiques par rapport à la protection du biotope (tableau 2) et

Summary

Diversity and continuity of land use : analysis through an environmental land management programme

C. Périchon

Our rural environment is the result of human handiwork. Considered up to now as a by-product of agriculture, environmental management is tending to become an activity warranting specific remuneration. This implies a complex and diversified management of the different land types.

With this in mind, the European directive (Article 19) allocates grants to farmers, on five-year contracts, who undertake to farm in a manner which preserves the environment. In France, the measure used to apply this is called « Ogaf-Environnement ». The Marais Poitevin marshland in the west of France is an ideal area for such operations. The only way to provide a future for its ecological resources, especially the bird life, is to ensure durable wet conditions by keeping up the natural meadows. Farmers, however, do not find natural meadow particularly profitable. Some of them would gladly till it, or even simply give it up.

Based on an exhaustive investigation, this study shows the diversity of the players involved (farmers or otherwise) and their influence on the environment (use and spatial organisation). Understanding how the land is used and possible developments to the rural environment helps towards measuring the consequences of « Ogaf-Environnement ». To reach the required objectives, environmental aid must be differentiated according to the players involved and their role in the environment.

Cahiers Agricultures 1993 ; 3 : 163-9

il est possible de cartographier la zone Ogaf selon ce critère (figure 2).

En premier lieu, il apparaît que presque 1/3 du périmètre (environ 3 800 ha) est géré par des usagers dont l'activité agricole n'est pas le revenu principal.

Ces différents systèmes ne se situent pas tous de la même manière sur le territoire. On distinguera, en particulier, les marchands de bêtes qui, sur de grandes étendues (îlots de 200 ha), ont des pratiques compatibles avec les espèces de l'avifaune que l'on cherche à protéger. Ils ont recours à des pâturages précoces avec de forts chargements et une sortie des animaux au début de l'été avec un broyage systématique des refus. Il se trouve que ces structures sont regroupées sur une même portion d'espace autour

de Champagné-les-Marais. Ces secteurs correspondent aussi aux parcelles d'acquisition des associations de protection de la nature.

Ce territoire est fortement convoité pour des activités de loisir comme la pêche ou la chasse. Dans ce dernier cas, la concurrence pour l'accès au foncier est vive. La chasse se pratiquant à l'affût (chasse au gibier d'eau dans des abris enfouis face à un plan d'eau aménagé), les particuliers (peu d'agriculteurs-chasseurs) cherchent à acquérir des parcelles. Le secteur le plus intéressant, à proximité d'une réserve naturelle se situe aussi dans une zone recherchée par l'agriculture.

Globalement, il n'existe pas de réelle déprise agricole. Les parcelles sont exploitées à l'année ou en vente d'herbe.

Les propriétaires sans preneur doivent trouver une solution pour pouvoir soutenir leurs fortes charges foncières. Ce type d'utilisation précaire se retrouve, bien entendu, sur le secteur aux terres les plus difficiles, à l'est du périmètre.

Dès lors, prendre en compte les acteurs non agricoles dans un espace est d'autant plus important qu'ils se trouvent identifiés à des portions de territoire bien distinctes avec des modalités d'utilisation particulières. Pour des objectifs de type Ogaf-Environnement, une approche globale de l'espace apparaît essentielle et des mesures complémentaires s'appliquant à cette forme d'activité sont à concevoir. De plus, on peut préciser que les agriculteurs qui n'ont pas adhéré à l'Ogaf ne sont pas de types différents des contrac-

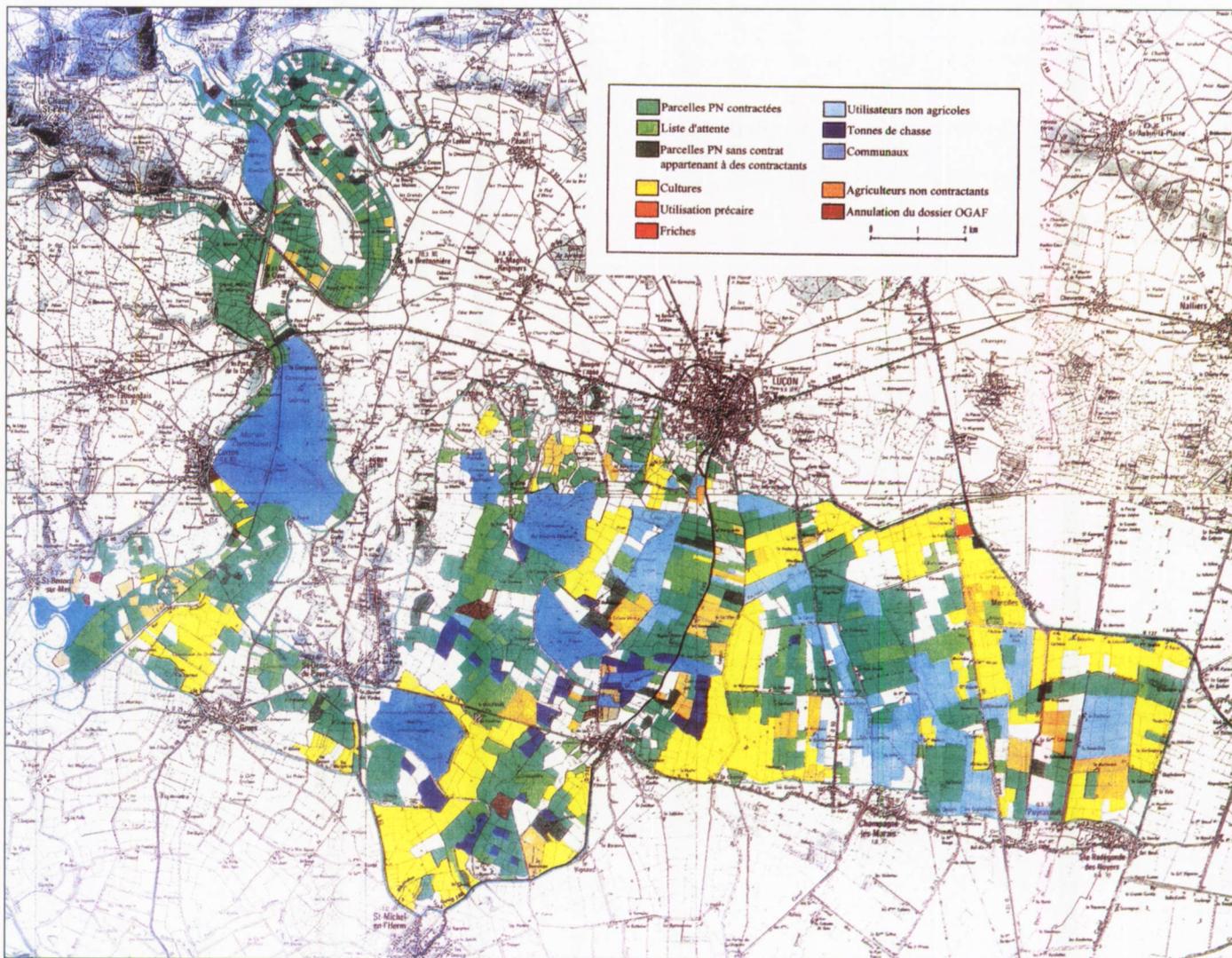


Figure 2. Occupation de l'espace.

Figure 2. Land use.

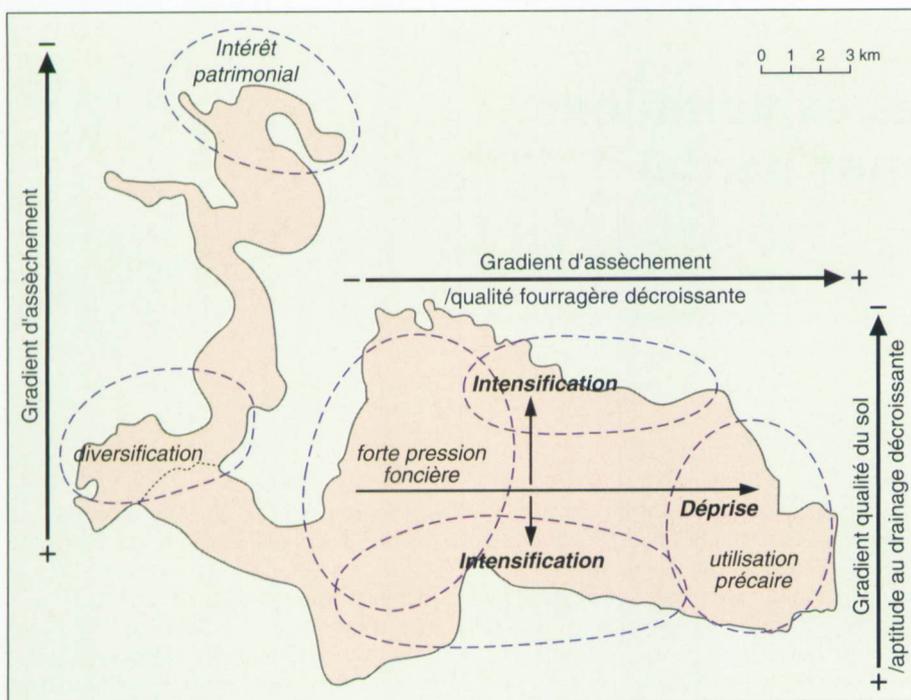


Figure 3. Stratification de l'espace agricole.

Figure 3. Stratification of the farmland.

tants et que leurs pratiques restent conformes aux contrats Ogaf (peu d'intensification). Leur refus semble lié, pour une part, à un manque d'information (« hors circuits »), pour une autre, à une opposition systématique aux aides d'État (refus de l'assistanat) et à une volonté de garder une liberté d'action.

Vers une gestion globale de l'espace

En conclusion, il apparaît une différence notable d'utilisation du marais Poitevin selon la situation géographique qui correspond à des qualités de sols (aptitudes au drainage) et des maîtrises hydrauliques contrastées (figure 3). L'éventualité de la présence d'un compartiment apte à la mise en culture au sein de l'exploitation est une clé pertinente pour classer les types d'utilisation de la prairie naturelle. Un axe « d'intensification » croissante peut être repéré (cas extrême avec l'extension du labour et des cultures). La répartition des autres utilisateurs n'est pas aléatoire ; elle est en concordance avec un axe « déprise agricole ». La localisation préférentielle est moins nette sur la vallée du Lay mais celle-ci s'individualise nettement du marais

desséché. Les risques encourus pour chaque secteur du territoire concerné ne sont pas de même type (déprise ou intensification) et ne sont pas redevables des mêmes actions suivant les acteurs concernés. Pour maintenir une agriculture gestionnaire de l'espace, il faudra savoir intégrer les différentes activités à la préservation du milieu, sans obligatoirement privilégier un système agricole par

Références

1. Chevallier C, Périchon C, Rocamora G, Terrisse J. *Protocole d'évaluation scientifique sur les OGAF-Environnement en biotopes humides. Application aux marais de l'Ouest*. Saint-Laurent-de-la-Prée : Inra-Lpo, 1992 : 31 p.
2. Chevallier C. *Drainage et marais littoraux*. Nantes : ADEMART, 1991 : 26 p.
3. Coutable JL. *Ogaf agriculture-environnement du marais Poitevin, département de la Vendée, projet du « Nord des Iles »*. La Roche-sur-Yon : ADASEA-DDAF, 1990 : 40 p.
4. Laurent C, Chevallier C, Jullian P, Langlet A, Maigrot JL, Ponchelet D. Ménages, activité agricole et utilisation du territoire : du local au global à travers les RGA. *Cahiers Agricultures* 1994 ; 3 : 93-107
5. Périchon C. *Suivi-évaluation des Ogaf-Environnement en biotopes sensibles zones humides : méthode, critiques, application*. Mémoire de fin d'étude DAA. Paris-Grignon : INA-PG, 1992 : 85 p.
6. Capillon A, Manichon H. *Guide d'étude de l'exploitation agricole à l'usage des agronomes*. Paris : ADEPRINA-APCA, 1988 : 48 p.
7. Capillon A, David G. Gestion agricole de l'espace et environnement : Ogaf-Environnement et types d'exploitations en marais Poitevin des Deux-Sèvres. *Cahiers Agricultures* 1993 ; 2 : 116-30.

rapport à un autre (agricole ou non). S'intéresser à la protection d'un espace revient à envisager des mesures complémentaires qui porteront sur plusieurs compartiments de cet espace : au sein d'un type d'exploitation suivant les complémentarités dans le système, entre les types d'exploitations suivant leur emprise sur le milieu, et en tenant compte de la diversité des acteurs (agricoles ou non) ■

Résumé

Notre environnement rural est le produit du travail humain. Jusque-là considéré comme un sous-produit de l'agriculture, l'entretien de l'espace tend à devenir une activité justifiant une rémunération spécifique. Cela suppose une gestion complexe et diversifiée des différents terroirs.

Dans cette perspective, la directive européenne (article 19), appliquée en France par l'intermédiaire des Ogaf-Environnement, permet l'octroi d'aides aux agriculteurs qui s'engagent, suivant un contrat de cinq ans, à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Le marais Poitevin est une zone privilégiée pour la mise en place de telles opérations. Sa richesse écologique et, surtout, celle de l'avifaune, sont dépendantes du maintien de la prairie naturelle, garant d'un caractère humide pérennisé. Cependant, pour les agriculteurs, la prairie naturelle n'est plus rentable ; certains envisagent l'abandon ou la mise en culture des marais.

Cette étude, à partir d'une enquête exhaustive, montre la diversité des acteurs (agricoles ou non) et leur emprise sur le milieu (utilisation et spatialisation). Comprendre l'utilisation du territoire et les évolutions possibles de l'espace permet de mieux mesurer les conséquences d'une mesure de type Ogaf-Environnement. Les aides agri-environnementales, pour atteindre les objectifs visés, devront être différenciées selon les acteurs agricoles et leur place dans le milieu.